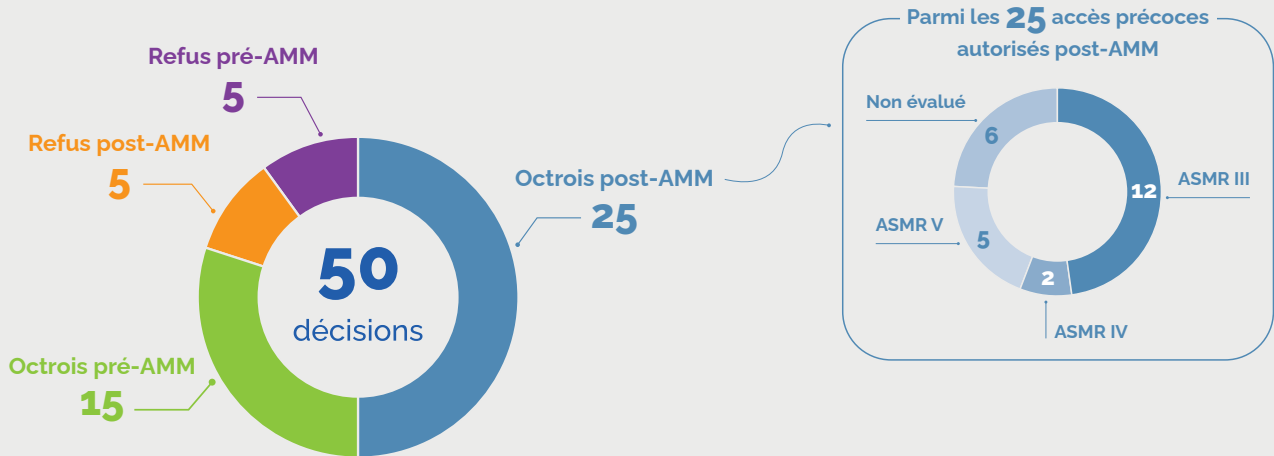


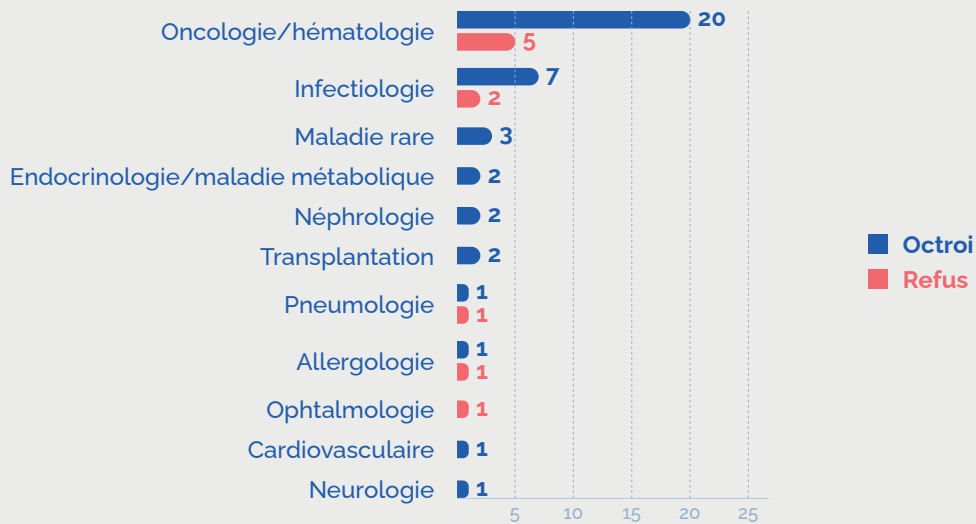
10 mois d'autorisation d'accès précoce en chiffres

La Haute Autorité de santé et l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé dressent un premier bilan du dispositif d'autorisation d'accès précoce, permettant à des médicaments innovants d'être accessibles à des malades en situation d'impasse thérapeutique.

100
demandes
déposées



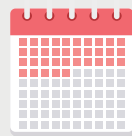
Répartition des décisions d'autorisation d'accès précoce par aire thérapeutique



Des délais d'instruction inférieurs aux 90 jours réglementaires



≈ 60 jours
pour les demandes
post-AMM et pré-AMM



35 jours
pour les demandes d'AAP
pour les produits Covid